



# RAPPORT DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

---

Conseil municipal du 23 Novembre 2021

---

# PLAN DU RAPPORT

**Introduction** *(page 4)*

**1 – Le cadre juridique du DOB** *(pages 6 et 7)*

**2 – Le Projet de Loi de Finances 2022 : dernière étape d'un cycle politique et financier** *(pages 9 à 17)*

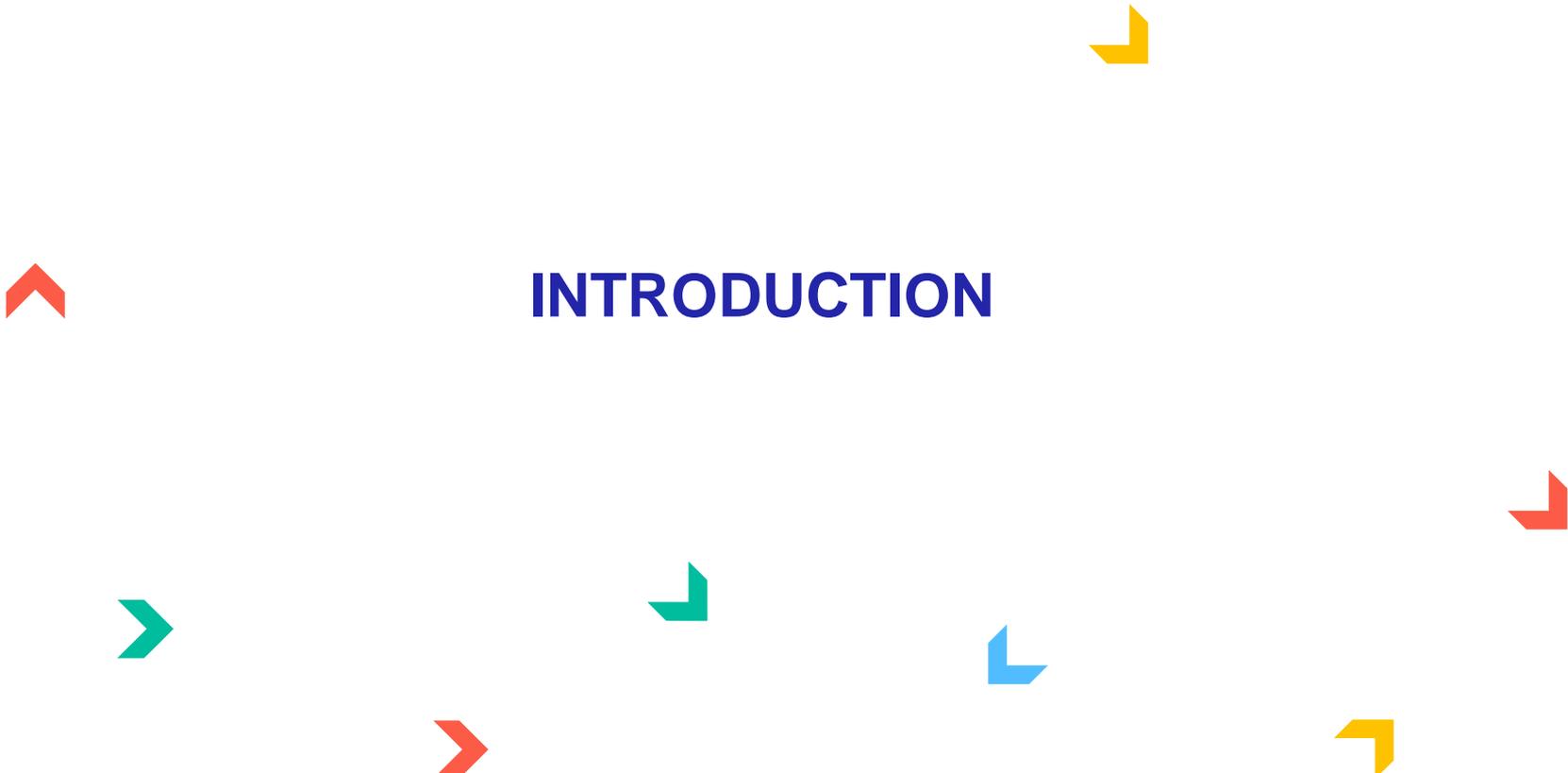
**3 – Les orientations de la programmation budgétaire 2022 2023** *(pages 19 à 46)*

*\* Les orientations Budgétaires et financières (pages 19 à 33)*

*\* Les indicateurs et les orientations de Ressources Humaines (pages 34 à 40)*

*\* Les orientations et les actions de transition climatique (pages 41 à 46)*

**Conclusion** *(page 48)*



# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte empreint d'incertitudes et de tensions :

- Incertitudes quant à l'évolution du contexte sanitaire,
- Tensions quant à l'évolution de la situation économique et sociale du pays et de notre territoire,

Le débat d'orientation budgétaire fixe les priorités et les enjeux de la programmation financière de la ville sur la période 2022/2023

Oui ... Mais dans un cadre de plus en plus directif de l'Etat dont les réformes successives mettent à mal le principe de libre administration des collectivités locales, notamment leur autonomie fiscale et financière.



# 1. LE CADRE JURIDIQUE DU DOB

## ➤ CADRE JURIDIQUE DU DOB – article L 2312-1 CGCT

En référence au Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- **Les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement comme en investissement, notamment les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du projet de budget.
- **La présentation des engagements pluriannuels** notamment en matière de programmation d'investissement.
- Les informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** et les perspectives pour le projet de budget.
- **L'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et de l'endettement** à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, **les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel notamment de rémunération, et à la durée effective du travail.**

En référence à la Loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018 :

- **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**
- **L'évolution du besoin de financement (solde entre les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts)**



## **2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : dernière étape d'un cycle politique et financier**

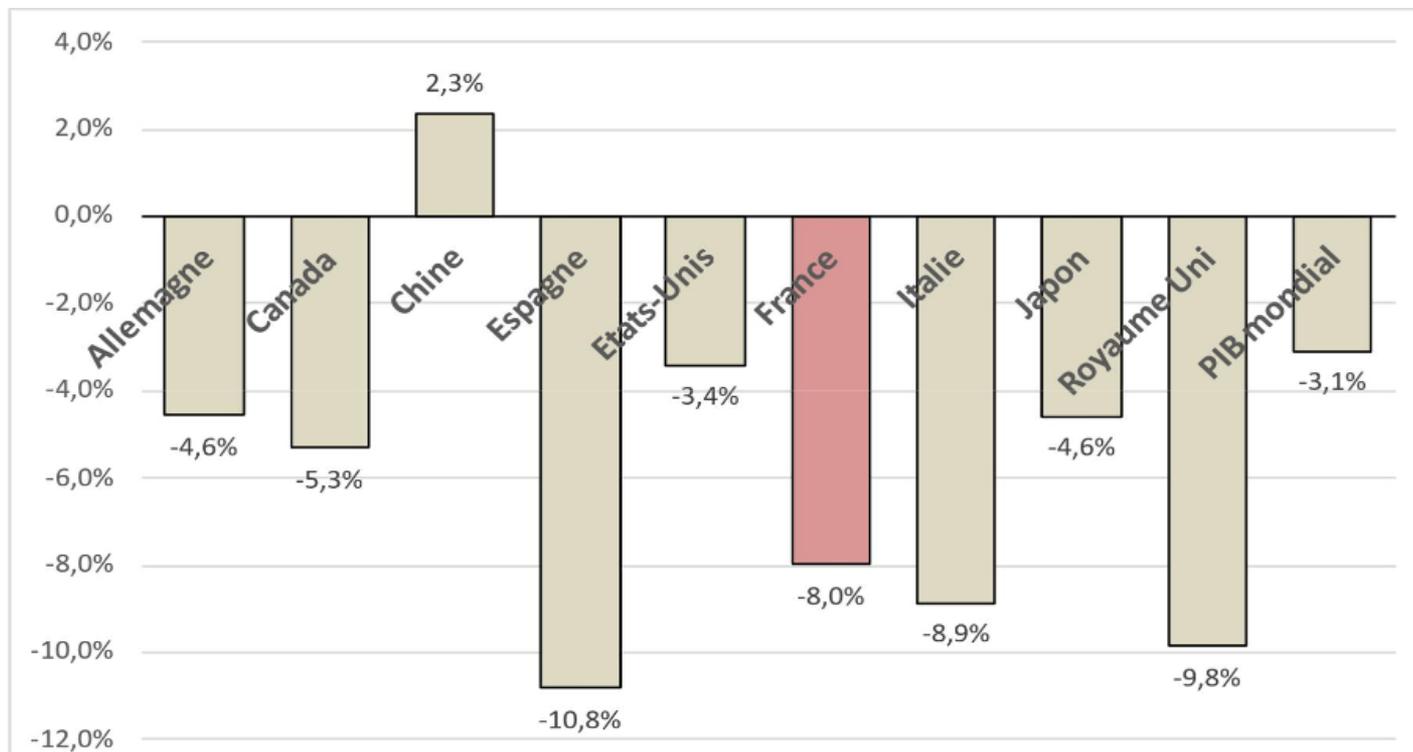
## CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Le Projet de Loi de Finances du BP 2022 est à la fois :

- Le dernier budget du quinquennat de la Présidence Macron
- Le dernier budget de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022
- Le budget qui sonne la fin de l'ère du « quoi qu'il en coûte »

## ➤ LES INDICATEURS DU PLF 2022 : LA CROISSANCE

L'économie Française a enregistré en 2020 une des plus fortes récessions parmi les économies mondiales ...

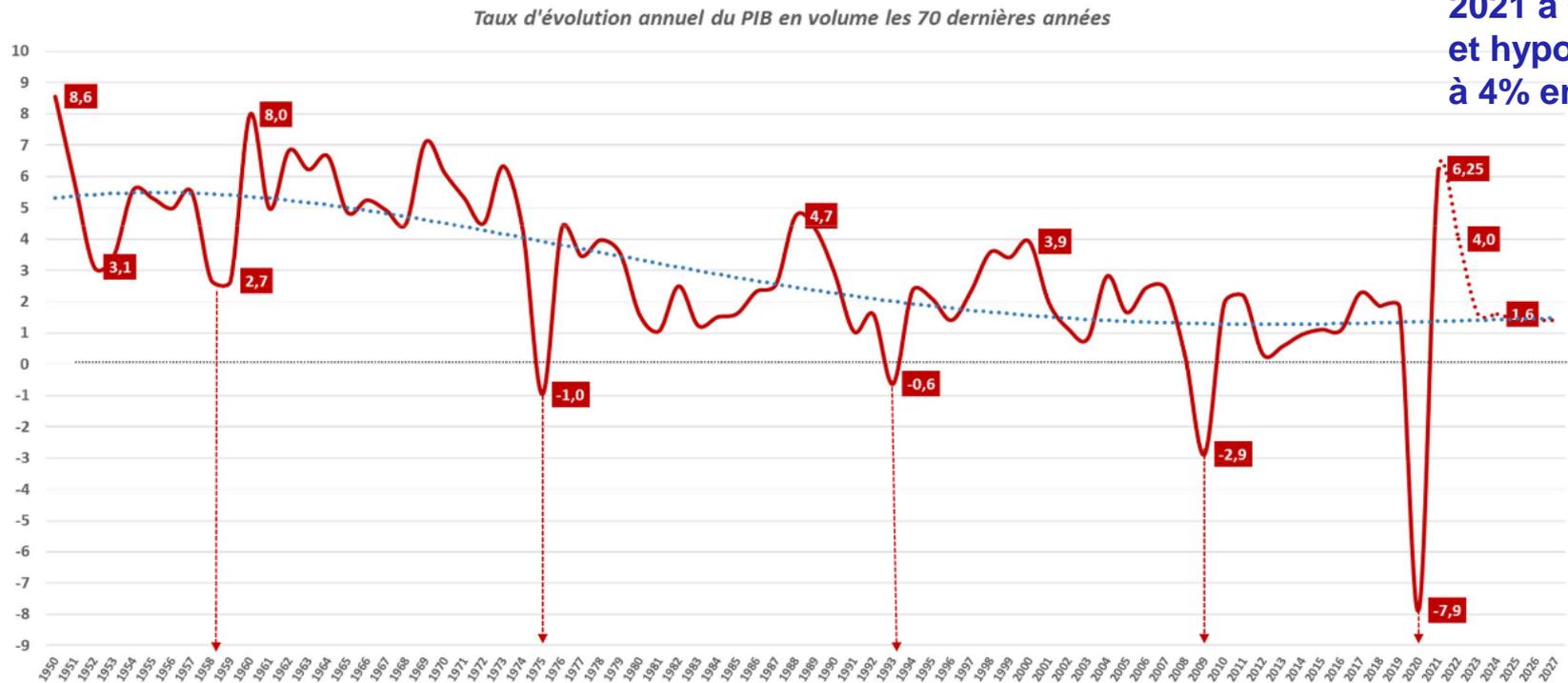


Variation du PIB  
2019-2020  
(source FMI –  
octobre 2021)

## ➤ LES INDICATEURS DU PLF 2022 : LA CROISSANCE (suite)

... et la plus forte baisse depuis les années 1950 en France

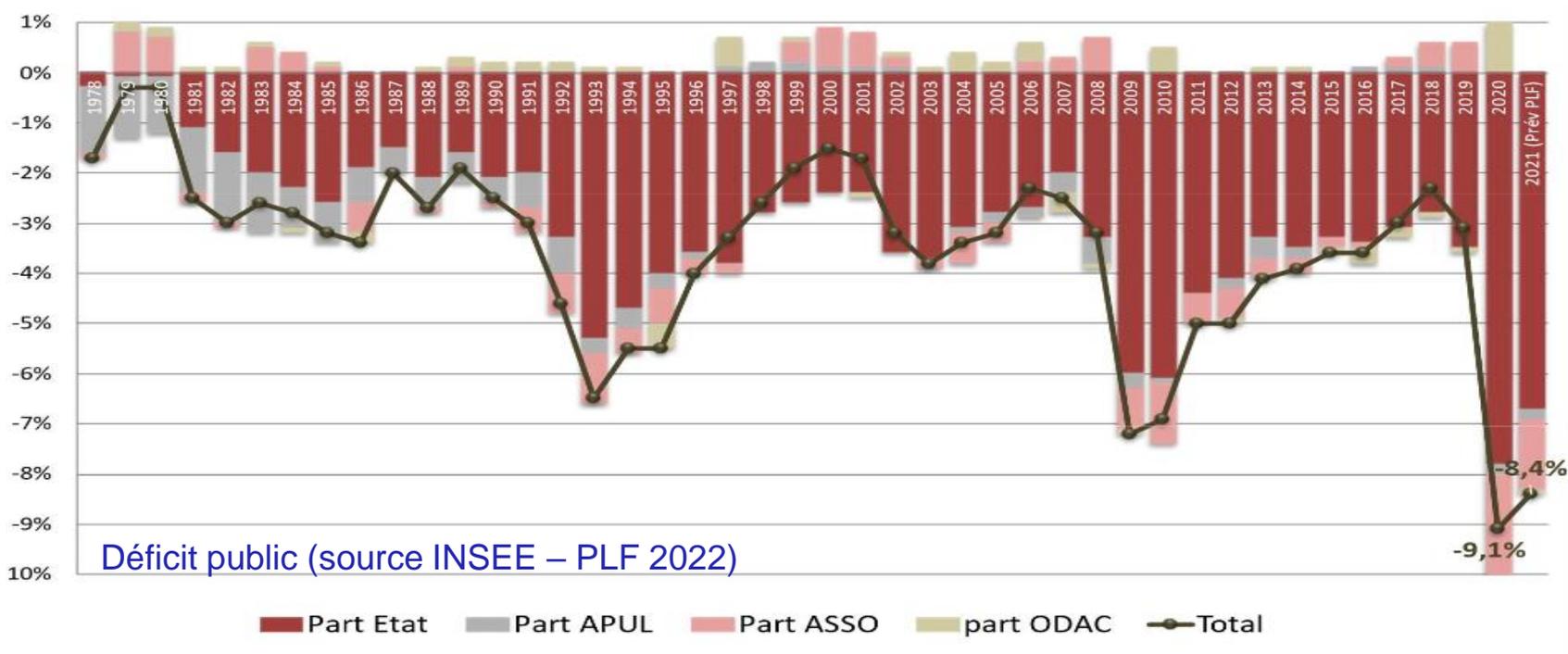
Rebond en  
2021 à 6,25%  
et hypothèse  
à 4% en 2022



(source Ressources Consultants Finances – octobre 2021)

## ➤ LES INDICATEURS DU PLF 2022 : LE DEFICIT PUBLIC

Un déficit public 2021 de **206 Mds €** représentant 8,4% du PIB (dont 6,7 % de L'Etat)



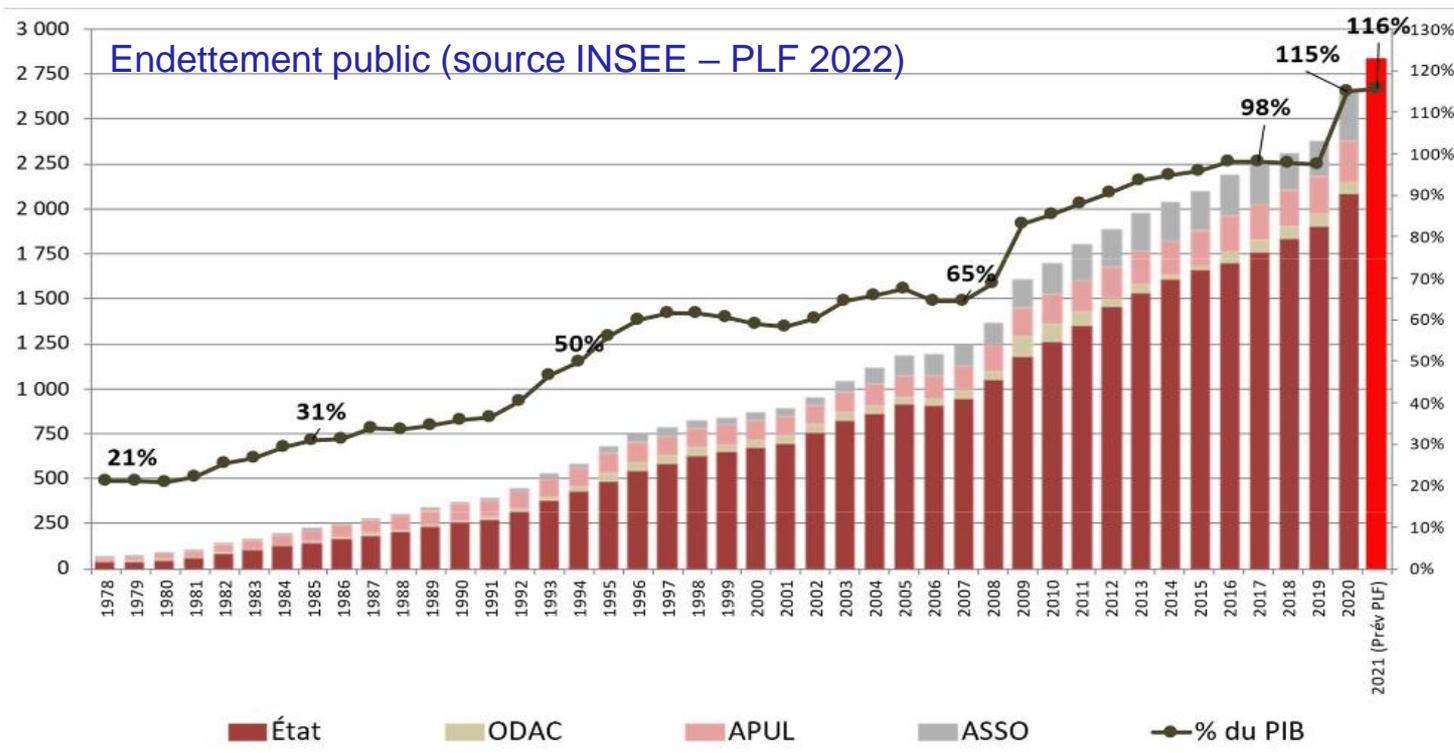
**-4,8%**  
en  
**2022**  
avec  
un  
retour  
< -3%  
en  
**2027**

Au-delà de l'impact des baisses de recettes liées à la crise sanitaire, la politique du « quoi qu'il en coûte » a aggravé le déficit public de près de 70 Mds € en 2020 et 2021

Conseil municipal du 23 Novembre 2021

# ➤ LES INDICATEURS DU PLF 2022 : L'ENDETTEMENT PUBLIC

Un endettement public 2021 de **2836 Mds €** (dont 90 % de L'Etat) représentant 115,6% du PIB



L'endettement public amorcerait une décreue seulement à partir de 2027

## ➤ LES INDICATEURS DU PLF 2022 : L'INFLATION

L'hypothèse de l'indice des prix à la consommation hors tabac retenue dans le PLF 2022 est de 1,5%, notamment en raison du rebond de l'activité et de l'amélioration du marché du travail

(source Ressources Consultants Finances PLF 2022)

		Alimentation	Tabac	Produits manufacturés	Energie	Services	Total hors tabac	Total y.c. tabac
Poids dans l'indice	2021	17,90%	2,40%	25,00%	7,50%	47,30%	97,60%	100%

Le Haut Conseil des Finances Publiques estime que ces hypothèses d'inflation pour 2021 (1,4%) et 2022 (1,5%) sont réalistes. L'inflation 2021 étant soutenue par le rebond des prix de l'énergie.

## ➤ LES MESURES DU PLF 2022 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

\* **L'évolution de la TVA** : plusieurs réformes fiscales successives ont transféré aux collectivités locales une fraction de la TVA en remplacement de ressources fiscales : à l'exception des communes, tous les autres niveaux de collectivité sont concernés (EPCI, département, Région)

Dans le PLF 2022, la TVA nette représente 97,5 Mds € soit 33% des recettes fiscales nettes de l'Etat et constitue la ressource la plus importante de l'Etat : viennent ensuite l'impôt sur le revenu 82,3 Mds €, l'impôt sur les sociétés 39,4 Mds € et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) 18,4 Mds €

L'Etat reverse près de 50% de la TVA perçue à des organismes Tiers dont un peu plus de 21% aux collectivités locales (le solde aux organismes de sécurité sociale)

**L'enjeu autour de l'évolution des taux et des assiettes de TVA est désormais un risque partagé entre l'Etat et les collectivités locales, qui pourrait également être préjudiciable pour les ressources des collectivités locales lors de période de faible croissance**

## ➤ LES MESURES DU PLF 2022 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

- **La réforme des indicateurs financiers** : engagée dans la loi de Finances 2021 car consécutive à la réforme de la fiscalité locale, elle est complétée dans le projet de Loi de Finances 2022 **par l'ajout de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel financier d'une commune** afin de renforcer l'image fidèle de la richesse relative d'une collectivité : Les droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur les déchets stockés

**Le critère d'effort fiscal est également modifié** et limité désormais au produit de taxe foncière et de taxe d'habitation des résidences secondaires.

**Ces deux critères sont utilisés dans la répartition des dotations de l'Etat et dans les systèmes de péréquation nationaux ou locaux.** Comme dans toute réforme, il y aura des gagnants et des perdants mais le problème de cette réforme réside dans le fait qu'elle change la nature de l'évaluation des ressources : ces indicateurs comprennent de plus en plus de produits réels au lieu de potentiels de ressources – pour exemple, l'effort fiscal ne vise plus l'évaluation de la pression fiscale sur les ménages mais plus la mobilisation du potentiel fiscal de la collectivité.

## ➤ LES MESURES DU PLF 2022 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

- **Un objectif d'évolution des dépenses publiques totales (fonctionnement et investissement) de 0,70% en volume dans la trajectoire des finances publiques 2023/2027** : les dépenses des administrations publiques locales représentent 17% des dépenses publiques totales

S'appuyant sur un bilan des contrats Cahors, l'Etat pourrait être tenté d'élargir la contractualisation avec un plus grand nombre de collectivités locales et **de fixer des normes contraignantes d'évolution des dépenses publiques mais également d'évolution de l'endettement local.**

A l'instar des recommandations du rapport de Jean-René Cazeneuve de juillet 2020, **l'Etat pourrait également être davantage prescripteur sur les recettes** : par exemple, sa recommandation n°26 propose de développer des outils budgétaires de gestion pluriannuelle des recettes et de constituer des réserves « anti-crise » ou fléchées vers l'investissement.

Espérons que la Loi de programmation des finances publiques 2023/2027 soit l'occasion d'un dialogue entre l'Etat et les collectivités et donne de la lisibilité sur la trajectoire financière des collectivités locales souhaitée par l'Etat.



### **3. LES ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2022 2023**

***L'objectif d'un DOB est d'informer et de permettre aux élus de débattre des enjeux autour de thématiques comme :***

La fiscalité

Les dotations de l'Etat

La tarification

La structure du fonctionnement

La dette

Le financement des investissements

Les équilibres financiers

.... Et tout ce qui permet de mieux appréhender la provenance et l'utilisation des ressources de la collectivité

## LE NOUVEAU PAYSAGE FISCAL

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en deux temps – en 2020 pour 80% des contribuables puis en 2023 pour 100% des contribuables a conduit l'Etat à réformer la fiscalité locale dès 2021.

**La construction du BP 2022 tient compte de ce nouveau paysage fiscal, à savoir :**

- **Un taux de taxe foncière sur le bâti de 50,09 %** - pas d'augmentation envisagée par la collectivité sur la programmation 2022/2023,
- **Un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 19,25%** pas d'augmentation envisagée par la collectivité sur la programmation 2022/2023, le pouvoir de modulation n'étant possible qu'à partir de 2023

**L'actualisation forfaitaire des bases d'imposition en 2022** correspondant au résultat de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre Novembre 2020 et Novembre 2021 pourrait conduire à **une revalorisation des bases supérieure à 2%**

## LA STABILISATION DES DOTATIONS DE L'ETAT

DGF	2021	2022	Evolution
Dotation forfaitaire	6 197 820 €	6 142 000 €	-55 820 €
Dotation de solidarité urbaine	2 999 445 €	3 124 000 €	124 555 €
Dotation nationale de péréquation	383 153 €	347 000 €	-36 153 €
DGF Totale	9 580 418 €	9 613 000 €	32 582 €

Ces hypothèses pourront être actualisées lors des discussions du PLF 2022

Elles sont également basées sur une stabilisation de notre population

Nous constatons une évolution sensible du fonctionnement de la péréquation de l'Etat - de plus en plus vers des territoires cibles privilégiés (rural, outre mer)

## LA REFORTE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL : FINALITES

La réglementation impose à la Communauté d'Agglomération de Nevers d'établir **un nouveau pacte financier et fiscal avec les communes membres** qui doit à la fois permettre le **financement du projet de territoire et la réduction des disparités territoriales au travers de mesures de solidarité** à l'égard des communes concernées.

**Le diagnostic fiscal et financier du territoire**, préalable à la définition des nouveaux outils de péréquation locale, fait apparaître les points suivants : (source stratorial – juillet 2021)

- La situation financière du territoire est saine mais reste fragile,
- La communauté d'agglomération ne dispose pas d'une épargne brute importante, ce qui limite son niveau d'investissement et son recours à la dette,
- La ville de Nevers supporte quasiment la moitié des charges de fonctionnement du territoire, qui sont maîtrisées grâce à un effort visible de gestion,
- La ville de Nevers détient plus de 70% de la dette du territoire, qui reste maîtrisée et en adéquation avec sa capacité de remboursement,
- Les autres communes de l'Agglomération ont globalement une situation financière saine même s'il existe des situations très disparates entre elles en matière de pression fiscale et de capacité d'endettement.

# LA REFONTE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL : OUTILS

Les outils du nouveau pacte fiscal et financier du territoire sont en cours de redéfinition

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 888 K€ pour Nevers en 2021**

Elle représente une ressource importante et une part non négligeable de l'épargne brute des communes de l'Agglomération. (12% pour Nevers sur la moyenne 2014/2020)

Les critères d'attribution doivent être revus d'une part, pour prendre en compte une évolution réglementaire afin que les deux critères de revenu des habitants et de potentiel fiscal/financier représentent au moins 35% de l'enveloppe. D'autre part, pour garantir une répartition plus équitable au regard des indicateurs de charges et de ressources des différentes communes.

- **Les Fonds de Concours (ascendants et/ou descendants)**

Ils représentent une source de financement des investissements du territoire.

L'enjeu sera de redéfinir les thématiques cibles (transition écologique, mobilité par exemple) en lien avec les priorités du projet de territoire et plus en cohérence avec les niveaux d'investissements soutenus par les communes de l'Agglomération.

# LA REFONTE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL : OUTILS

- **Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

L'ensemble intercommunal de Nevers est un territoire bénéficiaire net : il est à la fois contributeur et attributaire

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	Ville Nevers 2021	Ensemble intercommunal 2021
Contribution (dépense)	355 942 €	915 712 €
Attribution (recette)	543 074 €	1 802 269 €
Solde Attributaire net	187 132 €	886 557 €

L'ensemble intercommunal de Nevers est positionné parmi les derniers rangs bénéficiaires de l'attribution : il existe un **risque important pour le territoire, et donc pour la ville, de perdre l'attribution du FPIC sur la programmation 2022/2023**

L'enjeu du pacte sera de mobiliser les outils financiers pour préserver durablement cette attribution de 1,8 M€ et de confirmer la règle de répartition au sein du territoire

## LA TARIFICATION

Tarification en € par habitant Source DGFIP	2020
NEVERS	47 €
STRATE	84 €

En comparaison avec la strate, la tarification à Nevers est très basse pour les usagers.

Conscient des tensions actuelles qui pèsent sur le pouvoir d'achat des Neversois, la construction budgétaire 2022 repose sur une évolution moyenne modérée de la tarification, inférieure à 1%.

Il est à noter toutefois que les tarifications des contrats des Délégations de Services Publics (camping, crématorium et parkings souterrains) devraient connaître des évolutions plus importantes soit en raison de l'application des dispositions contractuelles (évolution des index) soit en raison d'importants investissements à réaliser (cas des parkings souterrains)

# L'EVOLUTION DE NOS RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Stabilisation de nos ressources de fonctionnement à 54,3 M€

Evolution de nos recettes d'exploitation de 0,61%



en €/habitant <i>(source DGFIP)</i>	NEVERS 2020	Strate 2020
Impôts et taxes	771 €	764 €
DGF	279 €	202 €
Tarification	47 €	84 €
Total produits de fonctionnement	1 586 €	1 490 €

# L'EVOLUTION DE NOS CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

**Objectif de maîtrise de nos charges d'exploitation autour de 48 M€ sur la programmation 2022/2023**

**Amélioration de notre autofinancement de 5%**



<b>en €/habitant</b> <i>(source DGFIP)</i>	<b>NEVERS 2020</b>	<b>Strate 2020</b>
Charges de personnel (net)	821 €	765 €
Charges à caractère général (net)	284 €	266 €
Subventions et contingents	189 €	165 €
Total dépenses de fonctionnement	1 475 €	1 362 €

# LE MAINTIEN DU SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS

Objectif de maintien de notre soutien financier aux associations sur la programmation 2022/2023

Enveloppe financière annuelle de 1,15 M€ auquel il convient de rajouter les concours en nature de l'ordre de 2,4 M€ par an

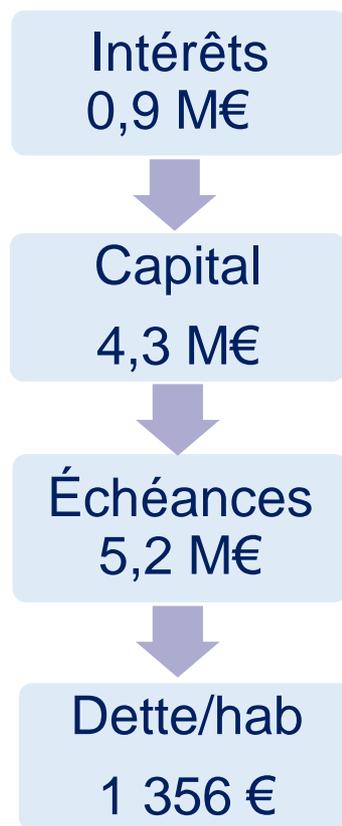
Politiques Publiques	Rappel subvention 2021
Accompagnement politiques publiques	30 000 €
Attractivité	28 637 €
Culture	162 200 €
Enfance jeunesse	175 251 €
Environnement	3 440 €
Relation Citoyenne	329 266 €
Santé et action sociale	30 000 €
Sport et bien être	393 190 €
TOTAL	1 151 984 €



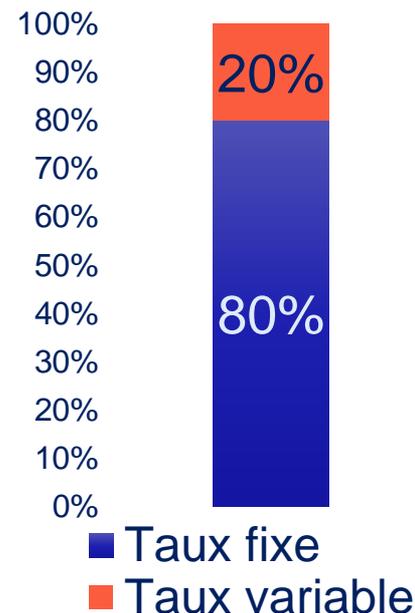
# LA STABILISATION DE L'ENDETTEMENT EN 2022 ET 2023

Années	Encours de dette au 31/12
2018	49,9 M€
2019	49,2 M€
2020	47,7 M€
2021	46,6 M€
2022	46,6 M€
2023	46,6 M€

Une stratégie qui répond aussi à l'objectif fixé par L'Etat

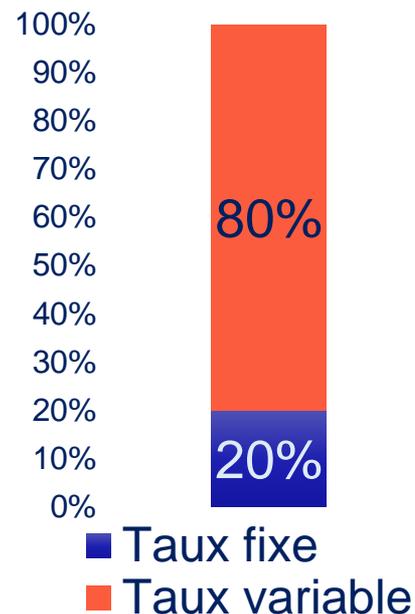


Emprunt prévisionnel 2022 : 4,3 M€



# LA BAISSÉ DE L'ENCOURS DE DETTE GARANTIE

Années	Encours de dette au 01/01
2018	47,8 M€
2019	41,7 M€
2020	39,6 M€
2021	36,1 M€
2022	33,8 M€



Au cours des prochains exercices du mandat, cet encours de dette garantie pourrait augmenter en lien avec le projet de renouvellement urbain du Banlay – sauf à ce que l'Agglomération de Nevers se substitue à la ville au titre de sa compétence logement et en tant que porteur du projet

# LA CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022/2023

**La capacité brute annuelle d'investissement est de 7,5 M€/an**

Cette capacité peut évoluer selon le niveau de subvention de nos projets et selon le produit obtenu des cessions patrimoniales

## Niveau des besoins des crédits de paiement des AP/CP actives

<i>AP/CP actives</i>	<b>CP 2022</b>	<b>CP 2023</b>
CPA Cobalt et Pétroque	350 000 €	150 000 €
Plafond Eglise St Pierre	100 000 €	100 000 €
Maison de la petite enfance et des parentalités	501 041 €	/
Renouvellement urbain Banlay	1 993 703 €	3 958 654 €
Cheminements doux	116 000 €	/
TOTAL	3 010 744 €	4 208 654 €

# LA CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022/2023

D'autres projets devraient faire l'objet d'une programmation budgétaire

<i>Autres projets</i>	<b>CP 2022</b>	<b>CP 2023</b>
La zone piétonne F Mitterrand	300 000 €	1 000 000 €
Le skate parc	486 000 €	/
Les travaux des parkings souterrains	225 000 €	200 000 €
Les études de réaménagement de l'école J Ferry	50 000 €	400 000 €

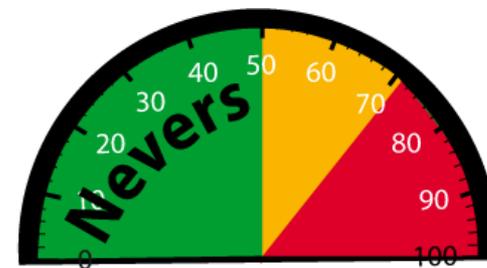
**Sans oublier l'ensemble des dépenses liées à la gestion des parcs et à l'entretien du patrimoine bâti et non bâti**

# LE RESPECT DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

La programmation budgétaire 2022/2023 s'inscrira dans la continuité d'une gestion saine et responsable des finances de la Ville mais dans un contexte très contraint en l'absence de réelle dynamique de nos ressources.

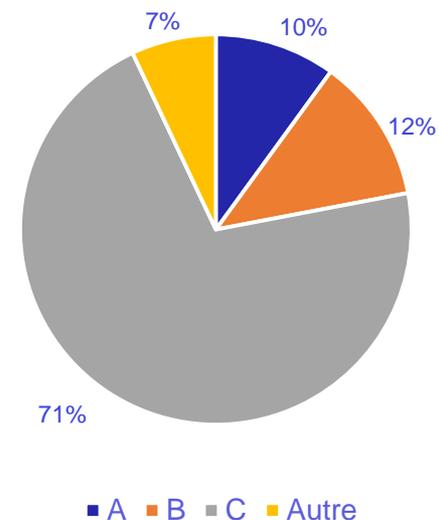
L'objectif est de conserver des indicateurs d'épargne et de dette en zone verte :

- Un niveau d'épargne brute entre 5,3 M€ et 5,6 M€
- Un niveau d'épargne nette de l'ordre de 1 M€
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans



## • Les effectifs

	au 31/12/2021	Objectif 2022
Postes permanents	722	Stabilisation des effectifs
Dont Fonctionnaires	640	
Non titulaires	82	



169 recrutements en 2021

\* 106 fonctionnaires

\* 63 contractuels (accroissement, remplaçant et sur emploi permanent)

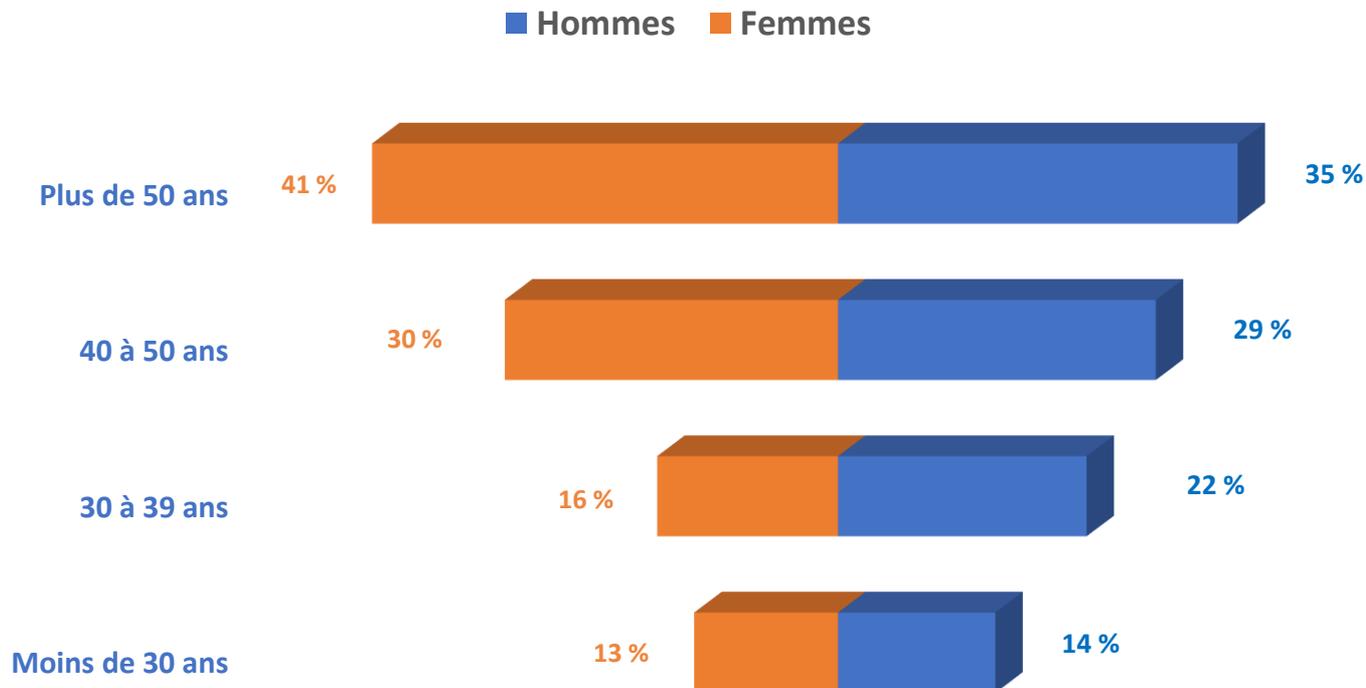
30 départs à la retraite en 2021

20 départs à la retraite en 2022  
(prévision à ce jour)

## L'apprentissage

- La formation d'apprentis aux divers métiers de la collectivité est un axe fort de la politique en ressources humaines portée par notre municipalité.
- L'effort initié lors du premier mandat est maintenu en 2021 puisque 22 apprentis sont actuellement formés au sein de la collectivité.

## • La pyramide des âges



39 % des agents ont plus de 50 ans

## • Le temps de travail

Durée Légale	Durée effectuée en 2015	Durée effectuée en 2020 et en 2021
1 607 heures	1 512 heures	1 538 heures

## • L'absentéisme

Absences	Taux 31/10/2020	Taux 30/09/2021
Maladies ordinaires	3,88%	2,39%
Grave et longue maladie	1,64%	0,99%
Longue durée	0,33%	0,46%

A ce jour un  
taux global  
de 4,81%  
contre  
5,85% en  
2020

- **La formation** (plan de formation quadriennal 2019-2022)

Indicateurs	En 2019	En 2020	En 2021
Nombre de jours total	5239	1842,5	1296
Nombre d'agents	1421	597	281
Nombre de jours/agent	3,68 jours	3,08 jours	4,61 jours

La période du COVID-19 justifie la baisse du nombre de jours de formation.

- **Les avantages en nature**

- > Logement/véhicule de fonction du Directeur Général : valorisation de 6 151,20 €
- > Logements pour nécessité de service : 18 agents pour 33 907,44 €

## • La parité

Indicateurs 2020	Hommes	Femmes
Catégorie A	59%	41%
Catégorie B	56%	44%
Catégorie C	61%	39%
Total effectif	59%	41%

## • L'égalité Homme/femme

Les éléments d'analyse figurent dans le rapport annuel inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal

## • Les orientations RH pour 2022

- **Poursuivre la démarche de formalisation et d'amélioration des procédures de gestion des ressources humaines** initiée dans le cadre des **lignes directrices de gestion** :
  - Développer les compétences, les parcours professionnels et l'employabilité des agents
  - Promouvoir la diversité et la mixité dans les effectifs
  - Accorder une attention particulière à la sécurité et à la qualité de vie au travail
- Poursuivre le travail engagé pour la définition de nouvelles règles de travail en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique du 06/08/2019 (harmonisation de la durée légale du travail au sein de la fonction publique) en vue d'une **application progressive des 1607 heures**.
- Poursuivre le travail engagé et **finaliser le RIFSEEP** pour l'étendre aux cadres d'emplois non concernés depuis 2018 au 01/01/2022.

## LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS DE TRANSITION CLIMATIQUE

Consciente des enjeux climatiques, la collectivité souhaite volontairement intégrer dans le débat budgétaire un volet sur les orientations et les actions de transition climatique de notre ville.

L'enjeu du pilotage financier stratégique est à moyen terme d'analyser le budget de la collectivité sous le prisme du climat (dépenses favorables/neutres/défavorables), et d'orienter le plus possible l'argent public vers la transition climatique.

Cet objectif de « budget vert » est une innovation majeure à laquelle les collectivités devront se préparer, sous la pression, d'une part de l'Etat qui s'est engagé dans cette voie pour son budget 2021, et d'autre part, de la population de plus en plus soucieuse et attentive aux effets de l'action publique sur le changement climatique.

## LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS DE TRANSITION CLIMATIQUE

Quelques exemples de pratiques de l'institution favorables pour le climat :

### Energie

- 100% de notre électricité avec certificats de garantie d'origine renouvelable
- Développement du parc de bornes de recharges électriques sur le domaine public et dans les parkings souterrains
- Audit énergétique et rénovation énergétique de nos bâtiments municipaux

### Flotte automobile

- 38 véhicules au gaz naturel (GNV)
  - 14 véhicules électriques
- } 33% de notre parc actuel

### Eau

- Récupération des eaux de pluies pour les plantations du CTH – 2000 m<sup>3</sup>

## LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS DE TRANSITION CLIMATIQUE

### Entretien des bâtiments

- 81,4% du budget des produits d'entretien est sous label environnemental ou matières recyclées
  - Ecolabel européen unique géré par l'AFNOR avec une garantie écologique
  - Ecocert pour l'utilisation d'ingrédients naturels et renouvelables
  - Nordic Swan pour des produits écologiques comme la ouate

### Vêtements de travail des agents municipaux

- 77% du budget sous le label Oeko-tex visant à certifier les qualités sanitaires et écologiques des textiles et des cuirs et garantissant l'absence de produits toxiques pour le corps et l'environnement

### Fournitures

- Suppression des emballages plastiques (gobelets – sacs alimentaires etc)

## ➤ LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS DE TRANSITION CLIMATIQUE

### Développement des espaces naturels en ville - Biodiversité

- Modification de la palette végétale
- Végétal local (achat et production)
- Accueil de la faune (nichoirs, ruches etc)
- Signalétique pédagogique biodiversité
- Refuges des Oiseaux (LPO)
- Contrat Natura 2000
- Renaturation des cimetières
- Micro forêts



## ➤ LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS DE TRANSITION CLIMATIQUE

### Désimperméabilisation des sols

- Démarche Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TPCV)
- Renaturation des sols lors de projets de réfection de voirie
- Utilisation de matériaux filtrants dans le cadre de projets d'aménagement (ex : places Mossé et Courlis – parking Bérégovoy- Cobalt)
- Fleurissement participatif
- Gestion alternative du pluvial au Banlay



## ➤ LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS DE TRANSITION CLIMATIQUE

### Lutte contre les îlots de chaleur

- Le projet des cours fertiles des écoles
- Le projet Banlay fertiles
- Les trames vertes arborées





# CONCLUSION

## ➤ CONCLUSION

L'ensemble des orientations budgétaires débattues au cours de ce conseil municipal fera l'objet d'une traduction dans le budget primitif 2022 qui sera présenté et exécuté selon la nomenclature des politiques publiques définie en début de mandat.



Culture



Sécurité



Enfance jeunesse



Sport et bien-être



Environnement



Attractivité



Relation citoyenne



Urbanisme



Santé et action sociale



Accompagnement des politiques publiques

FIN DE LA PRESENTATION  
PLACE AUX DEBATS